



Association Loi 1901

Saint Arnoult en Yvelines, le 19 février 2018

Madame Elisabeth BORNE
Ministre chargée des transports
Hôtel Le Play
40, rue du Bac
75007 Paris

Madame la Ministre,

C'est avec espoir et lucidité que nous attendions de connaître les premières intentions du gouvernement concernant la demande de gratuité des tronçons franciliens des autoroutes A10 et A11 portée par les élus et les populations des territoires péri urbains sud franciliens.

L'intervention de Monsieur Sébastien CORNU, Secrétaire d'Etat, répondant à la question orale de Monsieur Jean-Raymond HUGONET, Sénateur de l'Essonne, faite en votre nom au Sénat le mardi 13 février 2018, est hélas venue estomper la part d'espoir des attentes des populations sud franciliennes.

Après la tenue des Assises nationales de la mobilité, on ne peut pas dire que les réponses du gouvernement s'inscrivent dans la novation. Ce sont les vieux arguments maintes fois ressassés par vos prédécesseurs pendant plus de 15 ans.

Nous sommes déjà loin, très loin, de vos annonces à l'ouverture des assises de la mobilité sur *la priorité aux transports du quotidien, la priorité aux territoires périphériques, aux mobilités pour tous*. Nous sommes loin, très loin, des constats du Premier ministre selon lequel *les temps de transports sont trop longs, qu'ils manquent d'équité laissant trop de zones délaissées*. Nous sommes loin, très loin, des propos du Président de la République constatant que *les français n'attendent pas des réponses pour dans vingt ans mais veulent des réponses rapides*.

Vous n'ignorez pas que les bouleversements politiques du printemps dernier avaient pour cause le discrédit des gouvernements et des forces politiques qui se sont succédés à la tête de l'Etat en raison de leur incurie à répondre aux besoins de français.

Ceci est particulièrement vrai sur le problème limité qui nous préoccupe.

Madame la ministre, permettez-nous de revenir sur les arguments avancés pour justifier le statu quo et la détérioration prévisible des conditions de transports dans nos territoires péri urbains abandonnés par les pouvoirs publics.

Vous faites référence au groupe de travail (essentiellement composé de hauts fonctionnaires du ministère des finances) mis en place par le Premier ministre en décembre 2014. Nous vous rappelons que plusieurs parlementaires de ce groupe de travail l'ont quitté vertement en refusant de servir de caution aux tractations opaques, menées à leur insu entre le gouvernement et les concessionnaires. Ils ont refusé que soit méprisé l'intense travail parlementaire mené les mois précédents, notamment par *la mission d'information sur la place des autoroutes dans les infrastructures de transport* qui, elle, préconisait des réformes audacieuses et pertinentes. Ils ont refusé de cautionner un plan dit de relance exclusivement favorable aux sociétés concessionnaires dont les usagers subissent dorénavant au quotidien les conséquences.

Les quelques dispositions homéopathiques avancées par le gouvernement de l'époque n'avaient d'autre but que d'abuser l'opinion publique. Elles se sont vite avérées sans aucun effet, tant du point de vue de l'intérêt général que de celui des usagers.

De ce point de vue, vous mentionnez que les contrats de concession feraient dorénavant l'objet de dispositifs *de limitation de rentabilité*. Pour corriger la situation particulière de l'A10 francilienne, nous demandons donc l'application de cette clause sachant qu'en 2016 Cofiroute a dégagé un ratio de profitabilité de 32,8% et a distribué plus de 6 fois son résultat net en dividendes aux actionnaires de Vinci.

Vous rappelez le rôle de l'ARAFER concernant les autoroutes. Permettez nous de douter de sa capacité à influencer sur les relations inacceptables, récurrentes et très ancrées, entre l'Etat et les sociétés concessionnaires. Son dernier rapport confirme ce point de vue. Ce ne sont pas ses très timides observations qui seront de nature à modifier les profonds déséquilibres des contrats de concession et à remplacer l'absence de volonté politique de l'Etat. Les résultats financiers des concessionnaires en sont l'irréfutable démonstration.

Vous affirmez que la gratuité des tronçons franciliens que nous demandons conduirait à un rachat d'un montant de plusieurs centaines de millions d'euros. Ces chiffres sont purement fantaisistes, comme l'ont été ceux énoncés par vos prédécesseurs. Il n'est pas possible ici de développer ce point, mais nous sommes à votre disposition pour le faire.

Madame la ministre, les discours sont confrontés tôt ou tard à la réalité.

La réalité ce sont les usagers et les collectivités territoriales qui la vivent au quotidien. Par exemple, alors que depuis 10 ans les tarifs au péage francilien de Dourdan étaient gelés, la réalité cette année c'est une augmentation de plus de 6%, ce sont 600 000 euros annuels supplémentaires qui seront injustement prélevés sur les trajets quotidiens des habitants de nos territoires démunis en infrastructures de transport autre que l'autoroute.

Après notre entretien avec vos conseillers en septembre dernier, il est évident que nous n'avons pas été entendus.

De ce fait, nous restons à votre disposition pour vous entretenir de ce dossier.

La présence des parlementaires concernés pourrait être d'un apport judicieux.

Veillez croire, Madame la ministre, à notre considération.

Le Président,
Jean Claude LAGRON